



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DUCOUT, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, RECORS, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC, L'ANGEL, et Monsieur PUJO.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Monsieur DESCLAUX à Monsieur RECORS, Madame LAMBERT-RIFFLART à Madame HUIN, Monsieur RIVET à Monsieur MERCIER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame REVERS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025- DELIBERATION N°9/3.

Réf. : Finances/Thierry Thodiard/7.2.

OBJET : BUDGET COMMUNAL DE L'ANNEE 2026 – OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT – AUTORISATION

Monsieur le Maire expose :

Les engagements financiers relatifs aux programmes d'investissement devant commencer au début de l'année 2026 ne peuvent pas être exécutés tant que le budget primitif 2026 n'aura pas été voté, hormis les crédits afférents au remboursement de la dette.

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de permettre aux services de pouvoir démarrer les projets d'équipement, il vous est proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandattement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (à l'exclusion des restes à réaliser) :

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	BP 2025	DM 2025 ou virement de crédits	MONTANT
16	165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 000,00	0,00	1 000,00
		Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	1 000,00
20	205	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 500,00	0,00	8 750,00
		Concessions et droits similaires	35 000,00	0,00	8 750,00
204	20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 000,00	0,00	1 275,00
		Biens mobiliers, matériel et études	5 000,00	0,00	1 275,00
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 565 189,98	0,00	641 297,00
	2111	Terrains nus	880 000,00	0,00	220 000,00
	2112	Terrains de voirie	2 000,00	0,00	500,00
	2115	Terrains bâties	350 000,00	0,00	87 500,00
	2117	Bois et forêts	10 000,00	0,00	2 500,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	60 000,00	0,00	15 000,00
	21312	Bâtiments scolaires	2 000,00	0,00	500,00
	2152	Installations de voirie	30 000,00	0,00	7 500,00
	21534	Réseaux d'électrification	100 000,00	0,00	25 000,00
	21568	Autres matériel et outillage d'incendie	10 000,00	0,00	2 500,00
	215731	Matériel roulant de voirie	70 000,00	0,00	17 500,00
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 630,00	0,00	1 407,50
	215741	Matériel et outillage des cantines scolaires	111 350,00	0,00	27 837,50
	2158	Installations, matériel et outillage techniques autres	166 060,00	0,00	41 515,00
	21828	Matériel de transport	270 000,00	0,00	67 500,00
	21831	Matériel informatique scolaire	31 200,00	0,00	7 800,00
	21838	Autre matériel informatique	138 119,98	0,00	34 529,50
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	17 000,00	0,00	4 250,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 860,00	0,00	4 465,00
	2185	Matériel de téléphonie	7 500,00	0,00	1 875,00
	2188	Autres	286 470,00	0,00	71 617,50
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	6 434 000,88	-18 000,00	1 604 000,00
	2312	Terrains	115 000,00	0,00	28 750,00
	2313	Constructions	4 227 000,00	-18 000,00	1 052 250,00
	2315	Installations, matériel et outillage technique	2 092 000,00	0,00	523 000,00
27		Autres immobilisations financières	0,00	18 000,00	4 500,00
	2745	Avance remboursable	0,00	18 000,00	4 500,00

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le nécessité de commencer certaines opérations d'équipement avant le vote du budget primitif 2026,

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Fixe les ouvertures de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2026 comme détaillé ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Myriam REVERS



Le Maire,



Jérôme STEFFE



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/12/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 23/12/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 033-213301229-20251218-DELIB03_9_2025-DE

